CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30001** **VALABLE JUSQU'AU** **02/06/2027**

ÉDITÉ LE 18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/05/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 2005B01541
Siret : 482 707 841 00011
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 6111249
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 537510M1244000 / 001 486271/61

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 537510M1244000 / 001 486271/61

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : BRISEMUR BATIMENT

1 ROUTE DE COUR CHEVERNY
FOUGERES SUR BIEVRE
41120 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Téléphone : 02 54 20 27 07 **Fax :**
Portable : 06 11 46 96 99
Responsabilité légale :
BRISEMUR JEAN-MICHEL GÉRANT

Site Internet : http://www.brisemur.com
E-mail : compta@brisemur.com

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 820 529 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	14	14/03/2024
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	13	14/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/05/2026 17:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.